

COMPTE RENDU DU CONSEIL de MAHERU

Conseil Municipal du 1 avril 2022

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie à 20 heures 30 sous la présidence de Mr. François HUREL, Maire.

Etaient présents : HUREL François, LEMOINE Stéphane, TROGU Dominique, ROUSSEL Yves, LE COCQ Julien, CAPPELAERE Marc et Mmes BAGLIN Aurore, HOORELBECKE Laurence, LAJOIE Julie.

Absent excusé : Mr. du MESNIL du BUISSON.

Secrétaire de séance : Yves ROUSSEL.

Vote des subventions 2022 :

- Les Rescapés de l'Enfer	50.00 €,
- CLIC Mortagne au Perche	50.00 €,
- Prévention Routière	50.00 €,
- Gym de L'Aigle	25.00 €,
- 3 IFA Alençon	50.00 €,
- ADMR Moulins la Marche	65.00 €,
- Banque Alimentaire Alençon	65.00 €,
- Comité des Fêtes Mahéru (Trail)	500.00 €,
- Comité des Fêtes Mahéru	1 400.00 €,
- Restaurant du Cœur Alençon	65.00 €,
- Secours Catholique	100.00 €,
- Sports Loisirs Culture	350.00 €,
- UNA Moulins la Marche	65.00 €,
- Amicale des pompiers Moulins la Marche	150.00 €,
- Union Sportive Mortagnaise	25.00 €,
- Judo Club Rai	25.00 €,
- Foyer Socio-Educatif collège Moulins	225.00 €.

Compte administratif 2021 :

Le compte administratif s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 130 146.71 €

Recettes : 179 046.66 €

Excédent de clôture : 48 899.95 €

Section d'investissement :

Dépenses : 15 464.90 €

Recettes : 32 605.79 €

Excédent de clôture : 17 140.89 €.

Le Maire sort de la salle pour le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021

Compte de gestion 2021 :

Le Maire rappelle que le compte de gestion 2021 dressé par Mme Bourbao, trésorière, est identique au compte administratif 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021.

Vote des taux d'imposition des taxes locales 2022 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté les taux suivants :

- Taxe foncière bâti : 28,11 %,
- Taxe foncière non bâti : 8.20 %.

Affectation du résultat 2021 :

Le résultat de l'exercice à affecter est de 790 716, 59 € dont 19 643.14 € seront affectés au compte

1068 en investissement et le reste soit 771 073.45 € au compte 002 en recette de fonctionnement.

Vote du budget 2022 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget 2022 qui s'équilibre comme suit en dépenses

et recettes :

- section de fonctionnement : 944 364.00 €.
- section d'investissement : 159 423.00 €.

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage travaux de VRD 2022-2025 avec la Cdc des Pays de L'Aigle

La Cdc est désignée pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de VRD relevant de la compétence

De la commune.

La convention détermine les conditions de la délégation et les modalités de participation financière de la commune.

La Cdc prend en charge la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux de VRD, elle exerce les contrôles, la réception des travaux et s'il y a les recours en garantie.

La Cdc s'engage à solliciter l'accord préalable de la commune sur le descriptif précis des travaux et son montant prévisionnel.

Elle est en concordance avec l'exécution de l'accord-cadre à bons de commande attribué à la société EUROVIA de Hauterive dont la durée de validité du marché est fixée au 19 août 2025.

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties et prendra fin à la date de réception des travaux prononcé sans réserve et après paiement intégral de la participation de la commune.

Point sur l'adressage :

Après avoir signé le document de la mission d'assistance pour l'adressage communal, une réunion de travail a eu lieu tous les vendredis soir avec des conseillers municipaux et des habitants de la commune pour valider ou non les habitations ou les bâtiments répertoriés.

A ce jour, 253 points sont conservés et auxquels il faut attribuer un nom de rue.

Chemin de randonnée :

Sur le territoire de la Cdc des Pays de L'Aigle 51 chemins de circuit randonnée pédestre sont répertoriés soit 463,4 km à entretenir par la Cdc.

Cet entretien consiste au fauchage, à l'égavage sur 1/3 des chemins réalisé chaque année.

Le budget annuel service voirie et de 30 000 € + travaux en régie.

Le balisage peinture n'est pas réalisé.

La Cdc a décidé d'établir un diagnostic sur la base de celui du conseil départemental.

Les chemins en dessous de la note de 14/20 ne sont plus représentés sur les supports de communication.

Le diagnostic se compose de note sur :

- la praticabilité du circuit,
- l'intérêt patrimonial et paysager,
- les équipements et mise en tourisme.

Deux chemins sont répertoriés sur la commune :

- Le Moulin de Mahéru : 11 km.
- Le chemin de La Louvière : 5 km

Ces deux chemins ont la note de 0 sur 20 car il y a une partie en goudron et pas de table de pique-nique.

Divers :

La date du repas des anciens est fixée au 11 novembre 2022.

Point sur la réunion du Smirtom de L'Aigle :

Mr. Verhalle, délégué fait part au conseil municipal de la création d'une ressourcerie, route de Crulai, soit 2 000 000 €. Celle-ci sera financée par une subvention DETR de 600 000 €,

Par la région 150 000 €, fonds propres 610 000 € et un emprunt 890 000 €.

Point sur la réunion du SIVOS Moulins la Marche :

Mme Baglin, déléguée fait part au conseil municipal que la participation des communes est de 50 € par élèves.

